



CA du Val de Fensch (Siren : 245701222)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Hayange
Arrondissement	Thionville
Département	Moselle
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	09/12/1999
Date d'effet	01/01/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Michel LIEBGOTT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel de communauté
Numéro et libellé dans la voie	10 Rue de Wendel
Distribution spéciale	BP 20176
Code postal - Ville	57700 HAYANGE
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	REOM spéciale

Population

Population totale regroupée	71 779
-----------------------------	--------

Densité moyenne 830,29

Périmètre

Nombre total de communes membres : 10

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
57	Algrange (215700121)	6 140
57	Fameck (215702069)	14 965
57	Florange (215702218)	11 974
57	Hayange (215703067)	16 182
57	Knutange (215703687)	3 247
57	Neufchef (215704982)	2 675
57	Nilvange (215705088)	4 450
57	Ranguevaux (215708629)	900
57	Serémange-Erzange (215706474)	4 230
57	Uckange (215706839)	7 016

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 44

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains <i>10) Réseaux publics de chaleur ou de froid : Création, développement et exploitation des réseaux publics de chaleur ou de froid existants ou à créer, à la condition préalable que ces réseaux satisfassent aux conditions d'éligibilité et de financement du "fonds chaleur" de l'ADEME, avec notamment au moins 65% d'énergies renouvelables et de récupération, et d'une densité thermique suffisante.</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines
Sanitaires et social
- Activités sanitaires <i>Santé : construction de nouveaux bâtiments décidés dans le cadre du schéma communautaire de santé élaboré en lien avec les partenaires concernés, notamment l'ARS.</i>

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance <i>Gestion et animation de lieux d'information, d'animation et d'échanges pour développer la qualité de l'accueil individuel de l'enfant : notamment le RAM communautaire "la luciole" Coordination et mise en réseau des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) du territoire communautaire Création et/ou gestion d'EAJE communautaires notamment le multi-accueil "les petits patapons" à Nilvange, la microcrèche "la souris verte" à Neufchef, le multi accueil "la maison des doudous" à Hayange. Création et animation d'un observatoire communautaire de la "petite enfance" pour la définition du schéma directeur communautaire.</i>
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion
Économique et sociétés rurales
- Mise en œuvre de dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche
<i>Relation</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Activités sportives
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
- Plans de déplacement urbains
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
- Parcs de stationnement
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Autres
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- NTIC (Internet, câble...)
<i>Aménagement numérique La communauté de communes d'agglomération du Val de Fensch est compétente pour : 1. La conclusion avec tout opérateur privé d'une ou plusieurs conventions de déploiement d'un nouveau réseau d'initiative privée de communications électroniques à très haut débit, et d'en suivre l'exécution. 2. L'établissement, l'exploitation et</i>

la mise à disposition d'un nouveau réseau ouvert de communications électroniques d'initiative publique dans les conditions prévues par l'article L1425-1 du CGCT ; la réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ce réseau ; la passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités. 3. L'exploitation de réseaux de télédistribution existant diffusant des services de radio et de télévision dans les communes non dotées d'un service de communications électroniques à très haut débit. 4. L'organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition de réseaux de communications électroniques et de réseaux de télédistribution.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Construction et entretien des bâtiments affectés au culte dont les ministres sont salariés de l'Etat. Conservation, valorisation, développement et animation du patrimoine industriel et touristique - Instruction technique des autorisations d'urbanisme

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
57	SM SCOT agglomération thionvilloise (200022010)	SM fermé	275 289
57	SM de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord "SYDELON" (200027118)	SM fermé	195 817
57	SM Moselle Aval (200077543)	SM ouvert	716 573
57	SMO E-LOG'IN 4 (200044717)	SM ouvert	329 037
57	Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain (200085363)	Pôle métrop.	354 147
57	SM eau et assainissement de Fontoy Vallée de la Fensch (200091577)	SM fermé	89 242
57	SM des transports urbains Thionville Fensch (255701880)	SM fermé	193 519
57	SI d'assainissement de la vallée de l'Orne (200046811)	SM fermé	55 456

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)